

16/11/19

Volume XVIII – Lettre 4

18 Hechvane 5780



Hil'hoth Bera'hoth par le Rav Dovid Ostroff, sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, chlita

Hil'hoth Bera'hoth XXIV : principal et secondaire עיקר וטפל (suite).

Le taffel (secondaire) consommé avant le ikar (principal) nécessite-t-il une bera'ha ?

Celui qui consomme le taffel avant le ikar doit réciter une bera'ha sur le taffel car il est interdit de profiter de ce monde et de ses produits sans réciter préalablement une bera'ha. 1

Cependant, selon le Rama, il convient, dans ce cas de ne pas réciter la bera'ha appropriée car il ne s'agit que d'un taffel mais plutôt la bera'ha chébakol (bénédictio rappelant que tout a été créé par D., récitée avant consommation de boissons autres que le vin ou d'aliments ne provenant ni d'un arbre, ni de la terre).

L'avis du Rama est-il généralement admis ?

La hala'ha stipulant de réciter la bera'ha chébakol sur un taffel consommé avant le ikar est admise universellement. Cependant, le Maguen Avraham ne partage pas entièrement cet avis. 2 Selon lui, on ne récite la bera'ha chébakol sur le taffel que si le ikar requiert la même bera'ha, mais dans le cas contraire, on récitera sur le taffel la bera'ha qui lui est propre. Compte tenu de cela et comme de nombreux a'haronim (Sages de la dernière génération ayant vécu dans la 2ème moitié du 2ème millénaire) pensent qu'il faut réciter la bera'ha correcte sur le taffel, le Michna Beroura conseille d'éviter de consommer le taffel avant le ikar.

- Ainsi,
- Prendre un petit verre de Whisky à jeun et le faire précéder d'une olive pour ne pas boire l'estomac vide : selon le Rama et le Maguen Avraham, on récite "chébakol" sur l'olive (c'est la bera'ha qui convient au Whisky). Cette opinion est conforme à la hala'ha, mais le Michna Beroura conseille malgré tout de ne pas se trouver dans une telle situation.
- Prendre un petit verre de vin à jeun et le faire précéder d'une carotte pour ne pas boire l'estomac vide : selon le Rama, on récite "chébakol" sur la carotte, alors que pour le Maguen Avraham et de nombreux a'haronim, il faut réciter "haadama" (sur les produits de la terre). Là aussi, l'opinion du Rama est hala'biquement correcte mais il vaut mieux éviter d'agir ainsi. Il est préférable de réciter הגפן sur le vin, en boire une petite gorgée puis consommer la carotte ou un cracker sans réciter de bera'ha et éviter ainsi de garder l'estomac vide.

[1] Rama siman 212:1 & Michna Beroura 9

[2] Voir Michna Beroura 212:10

Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport וירא

à suivre

(XVIII:2) וַיִּשָׂא עֵינָיו וַיִּרְא וְהִנֵּה שְׁלֹשָׁה אַנְשִׁים נֹצְבִים עָלָיו וַיִּרָץ וַיִּקְרָא אֲתָם מִפֶּתַח הָאֵהָל וַיִּשְׁתַּחוּ אֲרָצָה. Comme il levait les yeux et regardait, il vit trois personnages debout près de lui. En les voyant, il courut à eux du seuil de la tente et se prosterna contre terre.

Avraham, en train de parler à Hachem, leva les yeux et remarqua que trois hommes s'approchaient de lui. Excité à la possibilité d'accomplir la mitsva d'accueillir des invités, il courut les accueillir. Bien qu'ils lui soient apparus sous la forme de voyageurs arabes, Rachi écrit qu'en réalité, il s'agissait d'anges envoyés en mission divine. Comme un ange ne peut accomplir qu'une seule mission, Hachem dû envoyer trois anges à Avraham: un pour annoncer que Sarah allait concevoir et avoir un fils, un second pour guérir Avraham de la douleur de sa circoncision et un troisième pour détruire la ville de Sodome.

Rachi ajoute qu'après avoir guéri Avraham, l'ange Rafael sauva Lot de la destruction de Sodome. Si l'envoi de plusieurs anges se justifie par le fait que chacun ne peut accomplir qu'une seule tâche, pourquoi Hachem n'a-t-il pas envoyé un 4ème ange au secours de Lot et si Rafael a pu effectuer plusieurs tâches, pourquoi n'est-il pas venu tout seul accomplir toutes les tâches ?

Le 'Hidouché HaRim explique que, bien que Lot fût un mécréant hérétique qui avait renoncé à sa croyance en Hachem et s'était installé dans le cloaque moral de Sodome, il fut néanmoins sauvé de la destruction subie par ses concitoyens par le mérite de ses futurs descendants, Ruth, David et finalement le Messie. Cependant, la Guemara (Yebamoth 76b) rapporte qu'à l'époque de David, le statut de tous ces grands personnages fut remis en question par Doeg HaEdomi. La Torah interdit en effet (Devarim 23:4) à un Ammonite ou à un Moabite d'entrer dans le peuple juif. Doeg fit valoir que, comme David était issu de Ruth la Moabite, il était inapte non seulement à être roi, mais même à se marier dans la nation juive.

La Guemara conclut que, puisque l'interdiction ne s'appliquait qu'aux hommes de ces deux nations et que David était issu d'une femme moabite, son ascendance était effectivement acceptable. La raison de l'interdiction faite aux Ammonites et aux Moabites de se marier avec le peuple juif est qu'ils n'ont pas accueilli les Hébreux avec du pain et de l'eau lors de la Sortie d'Egypte. Comme les hommes ont l'habitude de sortir et de saluer les invités mais que les femmes restent modestement chez elles, ce manque d'hospitalité n'eut pas d'effet négatif sur les femmes de ces nations, qui sont donc autorisées à épouser des Juifs. La Guemara établit la règle selon laquelle une femme ne devrait pas sortir pour accueillir les visiteurs, du comportement de Sarah, qui resta modestement sous sa tente (18:9), alors qu'Avraham accueillait ses trois invités.

Avec cette introduction, nous pouvons maintenant comprendre pourquoi Hachem n'envoya pas initialement un 4ème ange pour sauver Lot. En réalité, Lot aurait dû être détruit avec le reste de Sodome, mais en raison des mérites de ses pieux descendants, il fut sauvé. La capacité de ses enfants à devenir des membres justes du peuple juif dépendait toutefois de leur descendance d'une femme Moabite. Les Ammonites et les Moabites de sexe féminin auraient également dû se voir interdites de se marier dans la nation juive, éliminant ainsi tout mérite que Lot aurait pu avoir de sa descendance. Cependant, parce que Sarah resta dans sa tente et enseigna ainsi le concept selon lequel une femme devrait rester chez elle, plutôt que de sortir accueillir ses invités, les descendantes de Lot devinrent admissibles et ce dernier mérita ainsi d'être sauvé. Toutefois, comme cela ne devint évident que suite à la conduite de Sarah, les trois anges avaient déjà été envoyés à Avraham et il était à ce moment-là impossible d'en envoyer un 4ème pour sauver Lot car son mérite d'être sauvé n'avait pas encore été établi !

La Torah est supérieure à la prêtrise et à la royauté, car la royauté s'acquière par 30 qualités, la prêtrise s'acquière par 24, alors que la Torah est acquise par 48 vertus...

Ce sont: ... (26) faire une haie à ses paroles, (27) ne pas s'accorder de mérite personnel, ...

**(26) Faire une «haie» à ses paroles:** cette expression signifie limiter d'une manière ou d'une autre son discours. (Le terme «haie» est souvent utilisé métaphoriquement par les Sages, à titre de sauvegarde).

Il est intéressant de noter que cette qualité diffère quelque peu de la plupart des précédentes citées dans cette *michna*. La plupart des qualités antérieures concernaient la manière dont on devient un érudit - par l'étude, l'écoute attentive, le renoncement au luxe, etc. Ici, nous semblons être allés au-delà du «comment faire» et commençons à nous intéresser à la pratique rabbinique. Aussi savant que soit un érudit, il risque de se dévaloriser s'il n'est pas bon politicien ou au moins, bon orateur.

De même, le *Talmud* stipule qu'un étudiant ne peut pas rendre de décisions en droit juif de manière publique, s'il n'en a pas reçu l'autorisation de son maître (Sanhedrin 5b). Une des raisons, explique le *Talmud*, en est que certaines personnes ne parlent pas assez clairement et peuvent être mal comprises ou mal interprétées (Certaines lois absurdes ont été promulguées à partir du Talmud en raison de telles incompréhensions.) Ainsi, un érudit doit «faire taire ses mots», pour se protéger des fausses interprétations. Il doit se considérer non seulement comme un érudit, mais également comme un porte-parole et une incarnation vivante de la sagesse de D-ieu, avec la retenue que cela implique.

**(27) Ne pas s'accorder de mérite personnel:** cette qualité est clairement impérative pour l'érudit, qui doit reconnaître qu'il n'est pas le grand cadeau de D-ieu au monde, mais qu'il fait simplement son devoir et, au mieux, exploite le potentiel que D-ieu lui a octroyé. Cette qualité a déjà fait l'objet d'une précédente *michna* des Pirké Avoth (2: 9).

Il est également intéressant de relever la juxtaposition de cette qualité après la précédente. Dès que l'érudit prend conscience de ses obligations envers les autres, qu'il représente la *Torah* de D-ieu et qu'il doit garder à l'esprit ce que les autres vont apprendre de lui, il serait tentant pour lui de vouloir vivre aussi pour son image. L'érudit se voit maintenant à juste titre comme une figure publique, un modèle pour les Juifs et les Gentils. La grandeur de sa mission représente quelque chose de plus grand que lui-même et peut alors le faire dériver au point qu'il en oublie son essence. Plus on se concentre sur la tâche de montrer à autrui, la beauté de la *Torah*, moins on est capable de la voir soi-même. L'histoire plus ou moins récente regorge de personnes qui se sont battues avec acharnement pour une cause sacrée et sont devenues impies au cours du processus.

Notre *michna* a donc besoin de rappeler à l'érudit qui il est et de mettre sa mission en perspective. Il n'est pas là pour sauver le monde (rendre tous les autres, saints). Il remplit sa propre mission - auprès de D-ieu. Il doit constamment se considérer comme un humble serviteur qui suit les ordres de son maître. Et par la suite, en voyant la vérité et la sincérité de sa propre mission, d'autres suivront peut-être sa voie.

### Un mot sur la Téfila

par Rabbi A. Leib Scheinbaum (Pirkhé Chochanim)

à suivre

קורבנות

### Korbanoth Sacrifices

Les offrandes suite à des péchés, listées ensuite, sont les פרים הנשרפים (bœufs) et שעירים הנשרפים (boucs brûlés à l'extérieur du Sanctuaire et sacrifiés du côté nord). Le premier est le פר העלם דבר של צבור (sacrifice communautaire), offert séparément par chaque tribu dans le cas où le Beth Din Hagadol, (la Haute Cour), aurait commis une erreur de *hala'ha* (règle religieuse). Dans ce cas, la nation toute entière a commis par inadvertance une transgression qui entraîne la peine de כרת (retranchement céleste), si elle est commise intentionnellement. Le deuxième taureau est le פר כהן המשיח (taureau offert par le Cohen Gadol, au cas où il aurait dérivé dans son interprétation de la loi et aurait commis une transgression passible de la peine de כרת, si elle était commise intentionnellement).

Les שעירים הנשרפים (boucs brûlés) sont les boucs offerts par les tribus pour avoir commis un acte d'adoration d'idoles en raison d'une erreur commise par le Beth Din HaGadol à l'égard de la *halakha*.

Ces קורבנות (brûlés), parce qu'ils sont brûlés à l'extérieur de la Cité du Temple, à l'endroit où sont déposés les cendres. Ils diffèrent des autres offrandes de culpabilité, qui sont consommées par les Cohanim une fois que les diverses parties brûlées sur le Mizbéa'h (l'autel) ont été consumées. On enlève les restes du קורבן des environs du Beth Hamikdash pour signifier que ce sacrifice représente un péché commis par la nation toute entière, ses chefs spirituels ou son Cohen Gadol, c'est pourquoi, il est retiré de l'endroit où règne la קדושה (sainteté). Contrairement au bœuf et au bouc de *Yom Kippour*, le sang des נשרפים n'est pas répandu entre les barres du Aron HaKodech.

A la mémoire de Paulette-Rivka (23 'Hechvane) & de Yeochoua ben Elicha (28 'Hechvane) ATTIAS

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: [associationdeborahguitel@gmail.com](mailto:associationdeborahguitel@gmail.com) Site: [www.deborah-guitel.com](http://www.deborah-guitel.com)

Vous pouvez dédier une de nos lettres à la mémoire ou à l'attention ou en l'honneur d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter Chabbath et ne pas jeter, mais déposer dans une Gueniza